



Ce document est rédigé l'ACLR, opérateur du C172S F-HABD. Il est rappelé que les opérations de cet aéronef sont couvertes par la PARTIE NCO du règlement mentionné dans réf [2].

La LME liste les équipements pouvant être temporairement inopérants et soumet le vol à d'éventuelles conditions. Elle s'applique règlementairement jusqu'au moment où l'avion sort du parking.

Si une panne se produit après la sortie du parking, toute décision de poursuivre le vol est portée à l'appréciation du pilote. Celui-ci peut se référer à la LME comme aide à la décision.

En cas de doute ou si l'avion est sur terrain extérieur, le pilote peut prévenir un responsable de l'aéroclub pour l'aider à prendre une décision ou définir des modalités de dépannage ou de rapatriement.

Après le vol, le pilote informera un responsable du club (responsable technique, vice-président, chef pilote) et en fonction, reportera l'anomalie dans la case « observation » du carnet de route.

## 1. MODALITÉS D'EMPLOI

***Tout équipement à bord d'un avion et non traité par cette liste doit être en état de fonctionnement s'il est relatif à la sécurité ou à l'exécution du vol envisagé par le commandant de bord.***

***Si l'équipement est traité par cette liste, le nombre d'équipements restants en état de fonctionnement doit au moins être égal au « nombre requis pour départ en l'état » :***

- Si le nombre requis est égal au nombre de systèmes ou d'équipements installés, toute panne engendre un **NOGO** (indiqué en colonne REMARQUES / CONDITIONS / DÉCISION).
- Si le nombre requis est inférieur au nombre de systèmes ou d'équipements installés, le vol peut être effectué sous réserve des conditions indiquées dans la colonne REMARQUES / CONDITIONS / DÉCISION. Si les conditions ne sont pas satisfaites : **NOGO**.

**Délai de rectification, hors journée de découverte de la panne** (élément destiné au responsable technique) :

A : Aucun délai spécifié

B : Les items de la catégorie doivent être rectifiés dans les 3 jours

C : Les items de la catégorie doivent être rectifiés dans les 10 jours

D : Les items de la catégorie doivent être rectifiés dans les 120 jours

## 2. AMMENDEMENTS ET REFERENCES

### Amendements

La MEL peut être amendée. Dans ce cas, la nouvelle version est envoyée à l'autorité compétente moins de 90 jours de la date d'entrée en vigueur du document.

### Références

1. Regulation (EC) No. 216/2008 (Basic regulation)
2. Regulation (EU) No. 965/2012 (AIR OPS)
3. Règlement intérieur de l'ACLR
4. Manuel d'Exploitation de l'ACLR
5. Manuel de vol de l'avion



SYSTEMES et/ou EQUIPEMENTS	DELAI DE RECTIFICATION			
		NOMBRE INSTALLÉ		
		NOMBRE REQUIS POUR DEPART EN L'ETAT		
		REMARQUES / CONDITIONS / DÉCISION		
<b>21 CONDITIONNEMENT</b>				
1 Chauffage et ventilation	C	1	0	Bloquer en position fermée (poussés) avant mise en route
<b>22 PILOTE AUTO.</b>				
1- Auto pilot System	A	1	0	En cas de panne, (système de déconnexion inclus), le pilote automatique doit être sur OFF
<b>23 COMMUNICATIONS</b>				
1.1 VHF	D	2	1	
1.2 VHF	B	2	0	Vol possible sous condition de vue du sol, hors EAC et de jour
2- Intercom	D	1	0	Vol autorisé avec Haut parleur + micro main, hors vols avec plus d'un membre d'équipage (cas des vols d'instruction)
3- Haut parleur	D	1	0	Vol autorisé avec casque
4- Micro main	D	1	0	Vol autorisé avec casque
5- Transpondeur	A	1	0	Vol possible de jour en espace G uniquement
<b>24 CIRCUIT ELECTRIQUE</b>				
1- Alternateur	A	1	1	<b>NOGO</b>
2- Ampèremètre	B	1	0	Vol possible sous réserve que le témoin de sous-tension et l'indicateur multifonctions type DAVTRON fonctionnent. Surveillance de la tension de bord par l'indicateur multifonctions type DAVTRON (U>25V)
3- Témoin de sous-tension	B	1	0	Vol possible sous réserve que l'ampèremètre et l'indicateur multifonctions type DAVTRON fonctionnent <b>Avec surveillance accrue de la charge par l'ampèremètre et de la tension de bord par l'indicateur multifonctions type DAVTRON (U&gt;25V)</b>
<b>25 EQUIPEMENTS</b>				
1- Verrouillage siège avant	B	2	2	<b>NOGO</b>
2- Réglage siège avant	B	2	0	Peut être inopérant si le réglage convient
3- Ceintures et harnais	B	4	1	Peut être inopérant si siège inoccupé
4- Horamètre	B	1	0	
5- ELT	A	1	1	<b>NOGO</b>
6- Trousse de premiers secours	A	1	1	<b>NOGO</b>
7- Extincteur à main	A	1	0	
8- Gilets de sauvetage	/	X	X	X = nb de personnes à bord Indispensable si vol plané ne permet pas de rejoindre la côte ou si D>50 Nm



SYSTEMES et/ou EQUIPEMENTS	DELAI DE RECTIFICATION			
		NOMBRE INSTALLÉ		REMARQUES / CONDITIONS / DÉCISION
		NOMBRE REQUIS POUR DEPART EN L'ETAT		
<b>27 COMMANDES DE VOL</b>				
1- Cde Volets bloqués 0°	A	1	0	Sous réserve des performances compatibles sur les terrains départ, arrivée et déroutements
2- Cde Volets bloqués > 0°	A	1	1	<b>NOGO</b>
3- Indicateur de position volets	A	1	0	Vérification visuelle de la position des volets
4- Commande de trim man.	A	1	1	<b>NOGO</b>
5- Commande de trim elec.	B	1	0	Sous réserve que le trim manuel fonctionne
6- Avert. de décrochage	A	1	1	<b>NOGO</b>
<b>28 CIRCUIT CARBURANT</b>				
1- Pompe auxiliaire	A	1	1	<b>NOGO</b>
2- Robinet sélecteur carb.	A	1	1	<b>NOGO</b>
3- Purges réservoirs	A	11	11	<b>NOGO si fuite ou contamination</b>
4- Purges nourrice / robinet sélecteur et puisard de filtre	A	3	3	<b>NOGO si fuite ou contamination</b>
5- Jaugeurs	A	2	0	Utiliser tous les moyens disponibles pour mesurer le volume de carburant avant le départ et augmenter éventuellement la réserve « commandant de bord » en fonction du type de vol effectué.
<b>30 PROTECTION ANTI GIVRAGE</b>				
1- Réchauffage pitot	C	1	0	Sous condition vol de jour et pas de conditions givrantes prévues
<b>32 TRAIN D'ATTERRISSAGE</b>				
1- Frein de Park	C	1	0	Prévoir moyen d'immobiliser l'avion sur l'aire de stationnement
<b>33 ECLAIRAGE</b>				
1- Feux anticollision	C	3	0	Mise en route sur aire dégagée et Sous réserve vol de jour SR-SS
2- Feux de navigation	C	3	0	Sous réserve vol de jour SR-SS
3- Phare d'atterrissage / Roulage	C	1	0	Sous réserve vol de jour SR-SS
4- Eclairage tableau de bord	D	1	0	Sous réserve vol de jour SR-SS
5- Eclairage cabine	D	1	0	Sous réserve vol de jour SR-SS
6- Lampe de secours	A	1	0	Sous réserve vol de jour SR-SS



SYSTEMES et/ou EQUIPEMENTS	DELAI DE RECTIFICATION			
	NOMBRE INSTALLÉ			REMARQUES / CONDITIONS / DÉCISION
	NOMBRE REQUIS POUR DEPART EN L'ETAT			
<b>34 NAVIGATION</b>				
1- Altimètre	A	1	1	<b>NOGO</b>
2- Variomètre	A	1	0	Sous réserve vol de jour SR-SS
3- Horizon artificiel	C	1	0	Sous réserve vol de jour SR-SS et <b>pas de survol maritime</b>
4- Compas magnétique	A	1	1	<b>NOGO</b>
5-Conservateur de cap	C	1	0	Sous réserve vol de jour SR-SS <b>Traversée maritime interdite</b>
6- Anémomètre	A	1	1	<b>NOGO</b>
7- Indicateur de virage	C	1	0	Sous réserve vol de jour SR-SS
8- Indicateur de dérapage	C	1	0	Sous réserve vol de jour SR-SS
9- Montre	A	1	0	Sous réserve que le pilote soit équipé d'une montre personnelle
10- VOR	C	2	0	Sous réserve vol avec vue du sol et de jour <b>Traversée maritime interdite</b>
11- Radiocompas	C	1	0	
12- GPS	C	1	0	Sous réserve vol avec vue du sol et de jour <b>Traversée maritime interdite</b>
<b>37 VACUUM</b>				
1- Pompe à vide	B	2	1	Vol de nuit ou sans vue du sol interdits Traversée maritime interdite
2- Manomètre dépression	C	1	0	Vol de jour autorisé sous réserve fonctionnement correct de l'horizon artificiel et du conservateur de cap. Vol sans vue du sol ou de nuit interdit. <b>Traversée maritime interdite</b>
<b>77 CONTROLE MOTEUR</b>				
1- Tachymètre	A	1	1	<b>NOGO</b>
2- T°C huile	A	1	1	<b>NOGO</b>
3- Pression huile	A	1	1	<b>NOGO</b>
4- EGT	B	1	0	
5- Débit carburant	A	1	1	<b>NOGO</b>